

<http://www.snetap-fsu.fr/Carte-scolaire-2015-au-CNEA.html>



# Carte scolaire : en l'attente d'un cadre national

- Les Dossiers - Carte scolaire -

Date de mise en ligne : jeudi 18 décembre 2014

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Au Conseil National de l'Enseignement Agricole du 11 décembre, la [DGER](#) a présenté, pour information, les arbitrages favorables qu'elle donne aux évolutions de formations à enjeu particulier [1]. **Sur 76 projets d'évolutions de structures transmis par les [DRAAF](#)** pour avis, 5 projets de créations de classe et 2 projets de transferts de formation ont reçu un avis favorable de la DGER avec l'aval du cabinet du Ministre (doc en annexe). Trois des cinq projets de création sont octroyés à l'enseignement agricole public et deux à l'enseignement privé temps plein ( [CNEAP](#)). Les deux transferts de formation ne concernent que l'enseignement privé temps plein.

La délégation Snetap-[FSU](#) a regretté découvrir des dossiers dans cette instance sans qu'il n'aient préalablement faits l'objet d'une présentation en région. Ce nouveau dysfonctionnement démontre de la nécessité d'un texte national opposable cadrant l'organisation déconcentrée et décentralisée de la carte des formations. Le Snetap-FSU a dénoncé des fermetures imposées par les autorités académiques pour satisfaire des évolutions proposées par des établissements publics : la fermeture d'un baccalauréat CGEA orienté agriculture biologique contre l'ouverture d'un [BTSA](#) PA ou encore des fermetures de 4ème et de 3ème par substitution à d'autres classes alors même que la note de service préparatoire à la rentrée scolaire 2015 recommande de veiller à maintenir ces classes.

Le Snetap-FSU s'est inquiété d'avis favorables de DRAAF :

- à l'ouverture d'une classe de seconde générale et technologique en formation par alternance en MFR . L'intérêt de l'alternance en milieu professionnel pour une telle formation n'est pas démontré pas plus que ne l'est la réussite des élèves à la suite de cette classe.
- pour le regroupement dans des campus des métiers, d'[EPLEFPA](#) et des établissements privés d'enseignement agricole alors même que nos établissements par nature sont déjà des lycées des métiers ;
- pour l'ouverture d'un mixage de parcours privé et public d'un cycle BTSA "GDEA", la première année de formation s'effectuant dans un établissement privé.

Ces postures traduisent une culture de l'école républicaine peu présente chez certains DRAAF.

Cependant, **les interventions du Snetap-FSU à tous les niveaux contre l'ouverture d'un tel mixage privé / public, ont conduit la DGER et le cabinet du Ministre à ne pas le retenir.**

***Vigilance et lutte de tous les instants sont notre quotidien, la satisfaction de la demande sociale de formation est notre objectif .***

---

[1] pour les évolutions des structures de formations de niveau III (BTSA et classes préparatoires) ainsi que les formations hippiques quelques soient leur niveau, un avis formel de la centrale est requis préalablement à la décision finale du DRAAF. Toute évolution ayant eu un avis défavorable de la centrale ne pourra être suivi d'effet